



Date de mise en ligne : lundi 4 novembre 2013

Page 1/2

Afin de garantir des conditions de développement propices à ce jeune âge, cette scolarisation nécessite une organisation des activités et du lieu de vie (aménagement de l'espace, matériel et jeux adaptés au jeune âge des enfants, rythmes spécifiques, etc.) qui se distingue de ce qui existe dans les autres sections de l'école maternelle ou dans les classes n'accueillant pas de tout petits.

Il s'agit d'assurer un accueil efficace et sûr des très jeunes enfants à tous les instants, tout en leur permettant de s'aventurer dans les explorations motrices et sensorielles dont ils sont friands.

La prise en compte des conditions matérielles d'accueil et d'éducation des enfants de moins de trois ans constitue une des préoccupations majeures des collectivités locales qui en ont la charge et suscite de multiples questions auxquelles ce document propose des réponses.

Les acteurs majeurs de l'École que sont les enseignants, les ATSEM et les collectivités locales s'interrogent, voire peuvent s'inquiéter à propos :

- des conditions de cet accueil (réglementation, organisation, structuration des lieux et des espaces d'activités, équipement, mobilier, matériel pédagogique...) ;
- des spécificités et des besoins particuliers de ces très jeunes enfants (besoin de mouvement, besoin d'explorer, de jouer, fatigabilité, aspects liés au développement de l'enfant et à des ressources motrices encore fragiles et en pleine construction...) ;
- des attentes des parents, de leurs doutes ou appréhensions ;
- de l'information et de la formation de tous les acteurs impliqués quant à la scolarisation précoce.

L'enfant de moins de trois ans, dans cette première étape de son parcours scolaire, va développer ses ressources, s'épanouir dans un contexte nouveau, construire des apprentissages premiers.

C'est la fréquentation de ces nouveaux « moments » et de ces nouveaux « espaces » de vie et d'activité, avec l'aide et la sollicitation des adultes qui va répondre à ces besoins essentiels.

L'enfant va apprendre progressivement à identifier les risques et les limites de son action. L'adulte va l'accompagner dans cette première étape fondamentale, tout en garantissant sa sécurité par une vigilance éclairée sur les lieux, les équipements, les mobiliers et matériels utilisés.

Ce **document-guide** publié en septembre 2013 propose, au fil du cheminement de l'enfant dans le temps et les lieux de l'école, dédiés ou partagés, un ensemble de règles, normes et recommandations propres à assurer la sécurité des « petits », distinguant ce qui est obligatoire de ce qui est recommandé, ce qui est nécessaire de ce qui peut être choisi, ce qui est souhaitable de ce qui est possible.

Télécharger le document : [lien](#)